

DECISION DU MAIRE PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 ALINEA 4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décision n° D2024_29

OBJET : ATTRIBUTION DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET 2024A04 – REALISATION ET EXPLOITATION DE 4 CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES

Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Vincent de Tyrosse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-22, alinéa 4,

VU la délibération 20230925_12 du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à exercer par délégation les attributions énumérées dans la délibération et à prendre les décisions prévues en ce sens, conformément aux dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019,

VU l'appel à manifestation d'intérêt 2024A04 visant à la réalisation et l'exploitation de 4 centrales photovoltaïques, publié le 4 avril 2024,

VU le registre des dépôts comportant 2 offres : ENOE (13) et VERTSUN (40),

CONSIDÉRANT qu'une offre répond aux besoins énoncés dans le cahier des charges pour mise en place d'une convention,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de signer l'AMI pour la réalisation et l'exploitation de 4 centrales photovoltaïques avec la société ENOE de Marseille (13) pour l'élaboration par la suite d'une convention globale qui comprendra les engagements techniques, financiers et juridiques.

ARTICLE 2 : les sommes nécessaires au financement de ces prestations sont inscrites au budget principal de la Ville de Saint-Vincent de Tyrosse.

L'appel à manifestation d'intérêt a été transmis le 04/04/2024 pour une parution sur le site de demat-ampa et sur le site de la Ville.

ARTICLE 3 : la présente décision, dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de DAX, sera inscrite au registre des délibérations de la Ville de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE et portée à connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint-Vincent de Tyrosse, le 16 septembre 2024



Le Maire,
Régis GELEZ

Mairie de Saint-Vincent de Tyrosse
24 Avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE
05 58 77 00 21 – contact@tyrosseville.com
www.ville-tyrosse.fr